

MJC LEZIGNAN-CORBIERES

Organise la **13^{ème} FOIRE AUX JOUETS** au Palais des Fêtes

Le Vendredi 11 Novembre 2022

Réservé aux particuliers

Possibilité de restauration sur place

Tarif des emplacements :

> **10 € la table de 1m80**
(2 tables maxi par exposant soit 3m60)

Coupon réponse à joindre ou
à ramener complété et signé :



Renseignements:

MJC Lézignan-Corbières
25, rue Marat
11200 Lézignan-Corbières
Tel : 04-68-27-03-34

- 1 chèque à l'ordre à la MJC, en carte bancaire ou des espèces

(Places limitées – Installation le dimanche de 7h00 à 9h00)

✂-----

COUPON RÉPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de Tél : _____ N° de portable : _____

Mail : _____@_____

Emplacement : 1 table (1m80) 2 tables (3m60)

Je déclare approuver le règlement ci-joint (à conserver)

SIGNATURE

Règlement de la FOIRE aux JOUETS :

- 1- Cette manifestation est organisée par la MJC. Elle se déroule le **Vendredi 11 Novembre 2022 de 9h à 18h**, dans le Palais des Fêtes.
- 2- Installation le jour de la manifestation à partir de 7h00 et jusqu'à maximum 9h00.
- 3- La sous-location d'emplacement est interdite.
- 4- Les exposants s'engagent :
 - à n'exposer que des objets leur appartenant.
 - à ne pas acheter des objets sur la foire pour les revendre.
 - à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation au public.
- 5- Les exposants s'engagent à être assurés pour leur responsabilité civile et renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de négligence personnelle, vols, dommages de matériel.

AUCUN REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION NE SERA FAIT CAS DE FORCE MAJEURE Y COMPRIS SI L'EXPOSANT N'A PAS INSTALLÉ SON STAND AVANT 9H LE JOUR DE LA MANIFESTATION, LA MJC SE RÉSERVE LE DROIT D'UTILISER CE STAND SANS REMBOURSEMENT À L'INTÉRESSÉ.

Cette foire **est interdite aux professionnels**, dans ce cas, ils peuvent être exclus le jour même. En cas de non-respect de ces préconisations, les organisateurs en charge de l'application du règlement se réservent le droit d'exclure l'exposant sans indemnité, et si besoin était de prendre toutes les sanctions prévues par le règlement intérieur de la MJC.

AUCUN VÊTEMENT AUTORISÉ (un vide-dressing est proposé le Dimanche 13 Novembre au même endroit). TOUT OBJET DEVRA ÊTRE PROPRE ET EN BON ÉTAT.

OBJETS AUTORISÉS A LA VENTE :

Jouets / Jeux / Livres / DVD, cassettes, CD / Informatique / Vélo, motos d'enfants

PAS D'AUTRES OBJETS POSSIBLES

En cas de doute se renseigner auprès de l'organisation.

Les emplacements sont donnés par ordre d'inscription